



# VOIR & SAVOIR

édité par l'Union Fédérale des Consommateurs  
QUE CHOISIR de Côte-d'Or



## LE MOT DU PRÉSIDENT

Dans mon édito de mars dernier, je vous invitais à participer à notre Assemblée générale annuelle. Celle-ci s'est donc tenue le 8 avril et comme en fait état le compte rendu que vous trouverez dans ce bulletin, a permis d'accueillir une soixantaine d'entre vous représentant quelques 180 adhérents... Si au regard du nombre d'adhérents (1418) ça peut paraître faible, il n'en résulte pas moins que cette réunion outre les présentations statutaires, a permis de nombreux échanges à la fois sur les activités passées, mais qui plus est sur les orientations 2017-2018 et d'entendre notre Président national défendre les positions de l'UFC que Choisir sur les compteurs communicants et notamment sur le compteur LINKY...

Alors que la 3<sup>ème</sup> campagne concernant l'achat de fuel s'est déroulée du 6 au 16 juin, nous a été confirmé le lancement de la troisième campagne «Energie moins chère ensemble» qui concernera cette fois en plus du gaz et de l'électricité, l'énergie électrique «verte».

Ces informations locales données et compte tenu de l'assemblée générale nationale des 20 et 21 mai, il me paraît utile de vous rapporter quelques chiffres nationaux 2016, à savoir qu'au 31 décembre, l'UFC Que Choisir comptait 146 associations locales ouvertes au public 160 000 heures, regroupant 141 000 adhérents reçus ou représentés par 4 000 bénévoles et 263 salariés dont 133 locaux qui ont permis la clôture de 50 000 litiges et la réalisations de 4 750 enquêtes... Je n'oublierai pas de mentionner les 376 500 abonnés papier à la revue QUE CHOISIR, les 127 000 abonnés en ligne et les 60 000 exemplaires diffusés en kiosque par mois.

Ces chiffres démontrent que notre mouvement se porte bien et qu'il nous faut poursuivre nos actions tant nationales que locales pour répondre au mieux et au plus près des préoccupations des consommateurs... Ce sont là les orientations 2017-2020 fixées au niveau national que nous allons avoir à réaliser grâce à vous, nos adhérents, mais aussi aux bénévoles engagés au sein de notre association départementale et régionale. A ce propos nous allons mener avec nos collègues de Franche-Comté la démarche vers une fusion calquée sur la nouvelle région comme cela vient d'être réalisé pour l'Association ALTERRE (Observatoire régional de l'environnement) et pour ATMOSF'AIR devenue ATMO B.F.C. pour la surveillance de la qualité de l'air...

Mais tout ceci ne pourra se faire qu'avec de nombreux bénévoles, c'est pourquoi nous avons lancé une campagne auprès des abonnés à QUE CHOISIR pour les inviter à venir nous rencontrer pour découvrir ou mieux connaître leur association locale... Cette opération est toujours en cours sachant que se sont nos abonnés et nos adhérents qui représentent le vivier du bénévolat de notre, votre, association locale. Aussi n'hésitez pas à nous rejoindre pour renforcer notre pouvoir consommériste. Nous comptons sur vous. A bientôt donc.

Pierre GUILLE

## SOMMAIRE

**Vie associative** P. 2-3-4-5-6

- Compte rendu de l'Assemblée Générale du 8 avril 2017
- Le 22 mars, journée mondiale de l'eau...

**Enquête** P. 7

- Pièces détachées et garanties

**Aux Marches du Palais** P. 8

- Six affaires civiles en cours

**Santé-Environnement** P. 9

- Le Plan régional santé-environnement adopté... Et la suite ?

**Alimentation** P. 10

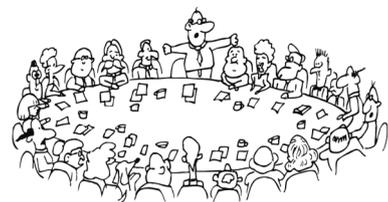
- La PAC après 2020...

**Infos diverses** P. 11

- En Mai, les crevettes grises s'envolent !
- Réduire les pesticides au jardin...

**Remerciements** P. 11

- La nouvelle adresse de notre site



## Compte rendu de l'Assemblée Générale du 8 avril 2017

**PRESENCE** : 65 personnes dont 61 adhérents.  
Pouvoirs attribués : 115



### DESIGNATION DU PRESIDENT ET DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le CA a désigné Odette Mairey comme Présidente et Michel Moreau comme Secrétaire.

La Présidente donne la parole au Président Pierre Guille, pour l'accueil des invités : DDPP, Avocats et Huissier et présente les excuses de certains élus (Députés-Maire de Beaune et Saint-Apollinaire, Maire et Président du Grand Dijon, Maire de Montbard). Elle signale la présence d'Alain Bazot, Président national et administrateur de l'AL de Côte-d'Or.

Rappel de l'ordre du jour de l'AG par la Présidente de séance qui invite les participants à poser leurs questions après chaque présentation de rapports. Elle précise que tout autre sujet pourra être abordé lors des questions diverses et redonne successivement la parole à Pierre Guille, Gérard Clémencin (Environnement) et Michèle Criard (Santé) pour la présentation du rapport d'activités 2016.

### RAPPORT D'ACTIVITE AU 31 décembre 2016

#### 1 - Fonctionnement de l'AL

- Nombre d'heures d'ouverture : 1993 avec les permanences décentralisées (303).
- Nombre : d'appels téléphoniques : 450, de personnes reçues : 1556, de courriers : 168, de courriers traités : 2029.

#### 2 - Les ressources humaines de l'AL

- Adhérents 1418 (2015 : 1412) dont plus de 76 % de ré-adhérents fidèles. Bénévoles : 51 et une salariée.

**3 - Formations** : pour celles organisées au niveau régional : 13 bénévoles ont participé à 4 stages (locatif, santé, banque, découverte).

Par ailleurs nos bénévoles «santé» ont eu la possibilité de participer à 4 formations délivrées au sein du CISS notamment sur le rôle des représentants d'utilisateurs (R.U) et sur les «droits des patients».

#### 4 - Activité liée au traitement des litiges

- Nombre de conseils : 625.
- Nombre de litiges traités : 340 dont 96 en ligne, (construction 31 %, services marchands : 20 %, puis banques et énergies). 80 % ont été résolus à l'amiable et 30 dossiers ont été transmis à notre avocat, pour avis sur les suites judiciaires possibles.

#### 5 - Action en justice :

- Affaires pénales : 13 (pratiques commerciales trompeuses, abus de faiblesse, détournement de fonds, mise en danger des consommateurs), dont 3 soldées, une par ordonnance transactionnelle et 4 portées en appel ou en cassation.
- Affaires civiles : sur 23 dossiers transmis à notre avocat 14 ont fait l'objet d'une action au civil (malfaçons, opérateurs téléphoniques, garantie décennale, panneaux photovoltaïques, assurances mutuelles).

Nos remerciements à notre Avocat pour la représentation de l'Al et à notre Huissier pour le suivi des procédures.

#### 6 - Activités liées aux instances

- Nombres de réunions du Conseil d'Administration : 8.
- Nombre de réunions de Bureau : 10.

**7 - Actions de communication** : outre les réunions spécifiques bénévoles, différentes AG, notre communication 2016 a été enrichie des manifestations organisées à l'occasion de notre 40<sup>ème</sup> anniversaire (journée du 1<sup>er</sup> octobre et exposition les 2 semaines suivantes...).

- Edition du bulletin trimestriel Voir et Savoir, 1600 exemplaires ;
- Interventions sur les radios : 22 émissions à caractère périodique (RCF, Radio France Bleu) et 3 plateaux sur FR3 Bourgogne Franche-Comté ;
- Conférences et/ou communiqués de presse relayés par la presse locale, et les autres médias (Le Bien public, le Journal du Palais, Nostalgie, K6 FM...);
- Interviews sur les sujets d'actualité ou lors de la parution des Guides (Noël, Vacances...);
- Participation active aux journées mondiales des «consommateurs» et de «l'eau».
- Participation à de nombreuses manifestations (forums associatifs, Grandèj), journées ADEME, (économie circulaire, énergies renouvelables), colloque sur la «Charte des bonnes pratiques d'élevage»...
- Rencontres : ARS, DDPP, ERDF, LA POSTE...
- Actualisation de notre site internet : [www.cotedor.ufcquechoisir.org](http://www.cotedor.ufcquechoisir.org) et de notre page Facebook : Ufc Que Choisir de Côte-d'Or 21.

L'année 2016 a été marquée par l'utilisation de la plateforme Cabestan qui, couplée à Gestal a permis, à moindre coût de faire parvenir à nos adhérents un nombre considérable de courriels de remercie-



ments (1047), d'informations diverses (4879) notamment à propos du lancement des campagnes sur les « énergies » ou la grande consultation nationale ainsi que pour faire appel à témoignages...

**8 - Enquêtes :** nous avons participé à 7 enquêtes proposées par la fédération dont 4 en tant que « client mystère », une en matière de « développement durable » et 2 « flash ».

Elles nécessitent de plus en plus de bénévoles enquêteurs. Pour certaines il a été fait appel à d'autres bénévoles (questionnaires et réponses par internet).

**9 - Représentations extérieures (G. Clémencin et M. Criard) :** Cette année ce sont près de 50 commissions préfectorales, de collectivités locales ou de comités d'usagers... qui ont été suivies par les bénévoles du siège et des permanences extérieures. Toujours pour défendre l'intérêt collectif des consommateurs en relayant les positions fédérales et en exprimant leurs préoccupations et leurs attentes aussi bien en matière de services, d'aménagement du territoire, que de sécurité des biens et des personnes.

**Concernant « l'environnement et la consommation responsable » :** les temps forts ont consisté dans des actions collectives autour de la qualité de l'eau, de la gestion des déchets et des effets sur la santé en participant à :

- \* des commissions départementales : CoDERST, CDPENAF,...
- \* des concertations locales : CLE/SAGES, CCSPL, CSS, PLPD...
- \* des opérations sur l'alimentation : étiquetage/origine et qualité nutritionnelle, RV Conso...
- \* gestion des déchets : campagnes fédérales, plan déchets du bâtiment et des travaux publics et finalisation de l'étude sur la redevance incitative (REOM)...
- \* la surveillance et le suivi des captages : interventions en CoDERST en soutien des combats menés par certains habitants...
- \* l'élaboration du PRSE3 par le GRSE (Présents dans 5 groupes de travail).

**Concernant la « santé ».** La commission s'est enrichie de 2 nouveaux bénévoles portant à 6 le nombre de représentants (RU) nommés par l'ARS dans 10 établissements de santé publics ou privés.

Parmi eux certains ont été nommés dans différentes commissions locales ou régionales (CTS et CRSA).

**10 - Conclusion.** Le Président a conclu la présentation du rapport d'activité 2016 en remerciant le Maire de la Ville de Dijon, ceux des communes accueillant les permanences décentralisées, pour l'hébergement qu'ils nous assurent et le Conseil Départemental pour son aide financière avant de s'adresser aux bénévoles et à notre salariée, en soulignant combien leur action est salutaire au bon fonctionnement de l'association.

La Présidente de séance invite la salle à prendre la parole pour d'éventuelles questions, faute de celles-ci elle propose de passer au vote.

**A l'issue de celui-ci, le rapport d'activités 2016 est approuvé à l'unanimité.**

\*\*\*\*\*

Cette formalité effectuée, la présidente donne la parole à Régis Vergnes, Trésorier adjoint, pour la présentation **du rapport financier 2016 et du budget prévisionnel 2017.**

**1 - RAPPORT FINANCIER 2016 :**

- \* **Compte de résultats :** exercice clos avec un résultat positif de 14.900,33 €, dû principalement à de forts montants de dommages intérêts (D I).
- \* **Charges :** 83 723,57 € (supérieures de 15 000 €/ 2015). Les frais postaux sont en augmentation de 1 000 € suite à des nouveaux envois (remerciements pour ré-adhésions, dons et cartes). Par ailleurs l'anniversaire des 40 ans a entraîné un coût de 6 468,36 €.
- \* **Produits :** 98 623,90 € dont DI de 32 912,51€, abandon de créances des bénévoles de 8 530,90 €, dons des adhérents de 2 762,26 € et subventions DGCCRF de 3 837,82 € (incluant le solde de 2015 pour un montant de 1 460,72 €) et 1 000 € du Conseil départemental.

\* **Épargne et trésorerie** cumulent un total de 58 201.36€ réparti ainsi :

- 26 681.82 € en trésorerie notamment du fait des rentrées importantes de D.I. (des démarches sont en cours pour placer une partie de celle-ci sans prendre de risques),
- 31 519.54€ en épargne.

Avant de passer au vote la Présidente donne la parole à la salle.

Un adhérent indique qu'il serait possible de faire des économies en n'envoyant pas le Bulletin par la Poste mais seulement par internet. Il lui est répondu que notre Bulletin est déjà sur internet mais que de nombreux adhérents n'en disposent pas et que de toute façon pour bénéficier de tarifs postaux réduits il faut un nombre d'exemplaires supérieur à 1200...

Concernant les placements de l'épargne un adhérent nous invite à nous renseigner sur les possibilités offertes par l'établissement du « Crédit Coopératif ».

**A l'issue du vote, le rapport financier 2016 est adopté à l'unanimité moins une abstention et quitus est donné à la Trésorière ainsi qu'au Conseil d'Administration pour sa gestion.**

**2 - BUDGET PREVISIONNEL 2017 :**

- \* **Charges et produits** en équilibre à 78.000 € prenant en compte le résultat 2016.
- \* A noter la subvention de 3000 € du Conseil départemental qui va servir à l'achat en remplacement d'un poste informatique et à l'édition de 5 000 exemplaires de la nouvelle plaquette santé.

Notre objectif reste l'augmentation du nombre d'adhérents permettant de retrouver un nombre comparable à celui de 2012 soit 1537 ! Les montants des adhésions de 2016 sont reconduits en l'état et il est rappelé qu'il existe une adhésion « couple ».

La Présidente donne la parole à la salle. En l'absence de questions, il est passé au **vote du budget prévisionnel 2017, qui est approuvé à l'unanimité.**



## ELECTIONS

La Présidente de séance invite la Présidente de la **commission électorale** à rappeler le nombre de postes à pourvoir, à savoir 7 pour un mandat de 3 ans, 1 pour 2 ans et 1 pour 1 an. Chaque candidat se présente et indique sa motivation et s'il s'agit d'un renouvellement ou d'une nouvelle candidature. Il sera procédé au vote à bulletins secrets pendant la présentation du rapport d'orientations.

**RAPPORT D'ORIENTATIONS 2017.** La parole est de nouveau donnée successivement à **Pierre Guille, Gérard Clémencin et Michèle Criard.**

Fidéliser nos adhérents et en accueillir de nouveaux restent notre préoccupation pour 2017, même si nous avons un objectif réaliste de 1430...

**1 - Fonctionnement interne :** nous développerons les modes d'accueil mis en place en 2016 ainsi que le traitement des litiges en ligne et utiliserons davantage CABESTAN qui couplé à GESTAL va nous permettre d'être encore plus réactifs, aussi bien en direction de nouvelles candidatures à bénévolat, que de propositions telles que l'offre couplée ou des appels à témoignages ou dons...

**Permanences décentralisées :** elles devraient pour certaines évoluer vers la qualification «d'antennes» avec toujours l'espoir de pouvoir ouvrir une permanence dans le Châtillonnais.

**2 - Communication :** Outre l'utilisation de CABESTAN et nos actions inscrites dans la durée (journées spécifiques, campagnes nationales, émissions de radio et plateaux télé, sans oublier le bulletin trimestriel Voir et Savoir) le programme des «rendez-vous conso» sera mis en œuvre et si de nouvelles «enchères inversées», sont proposées nous les relayerons auprès de tous les consommateurs par le biais de nos interlocuteurs des médias locaux régionaux et inter-régionaux.

Bien sûr 2017 verra la mise en œuvre localement du futur rapport d'orientations nationales 2017-2022. Notre nouveau site : <https://cotedor.ufcquechoisir.fr> sera enrichi par des articles de la Fédération et un lien sera créé pour alimenter notre page Facebook : Ufc Que Choisir de Côte-d'Or 21.

## 3 - Représentations extérieures (G. Clémencin et M. Criard).

**En termes de projets «environnement-développement durable»,** elles se renforceront autour des thèmes de "consommation responsable" pour rendre visibles les positions politiques fédérales sur :

- L'alimentation : qualité nutritionnelle et circuits courts, rendez-vous conso : relancer les actions éducatives «alimentation-santé» ;
- L'eau : poursuivre la mobilisation locale au service de la qualité et du prix ;
- Les déchets : actualiser l'étude REOMi et contribuer à l'économie circulaire, gestion et prévention ;
- L'énergie : prévenir les arnaques et suivre le déploiement des compteurs «communicants» ;
- L'environnement/Santé : vigilance sur la qualité de l'air extérieure et intérieure ;
- Les transports : participer aux comités de ligne TER et mesurer les améliorations suite à notre campagne ;
- L'accessibilité des services publics : suivre les opérations de diagnostic et les pistes d'actions en découlant.

**En termes de santé :** Forte du renouvellement de l'agrément «Santé » en date du 2 mars 2017, notre association s'appliquera à remettre le patient au cœur des débats autour de 4 orientations :

- Prévention : agir fortement sur tout ce qui influe sur la santé ;
- Organiser les soins autour des patients et en garantir l'égal accès (approche parcours) ;
- Approfondir la démocratie en santé par la lutte contre les déserts médicaux ;
- Maîtriser les coûts et développer l'«efficience».

Pour cela outre les participations en qualité de RU (CRSA, CTS, CCI...) les bénévoles «santé» suivront l'élaboration du futur Groupement Hospitalier Territorial (GHT) et la mise en œuvre du Plan Régional Santé Environnement N° 3 (PRSE3).

Un effort sera fait en matière de communication avec la distribution de la plaquette « santé » dans tous les Etablissements

de santé de Côte-d'Or, la diffusion d'extraits d'articles de «Que Choisir Santé» sur notre site internet et notre page Facebook...

Prévoir des enquêtes dans les établissements et aider l'utilisateur en matière de litiges en rapport avec la santé seront aussi les objectifs de la Commission «santé».

**4 - Enquêtes.** Cette activité s'annonce encore riche et on constate qu'elle réclame un plus grand nombre de participants pour un plus grand nombre d'établissements enquêtés.

Déjà une enquête de relevés de prix a été réalisée (18 mars-1<sup>er</sup> avril), mais il faut développer cette activité en l'étendant à l'ensemble du département en s'appuyant sur les «antennes».

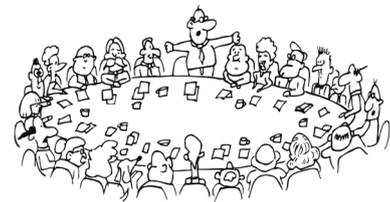
Il faudra aussi que d'autres bénévoles s'impliquent lors des enquêtes sur internet et qu'un binôme chargé de leur organisation et de la gestion des résultats soit créé.

**5 - Formations.** Ce trimestre a vu la mise en place de e-formation (Campus) qui va compléter et enrichir la formation en «présentiel». Les bénévoles vont ainsi pouvoir s'inscrire soit à des sessions (de 5 à 6 semaines et animées par un formateur) soit à des modules disponibles pour de l'auto-formation.

Néanmoins au niveau régional sont prévus 5 thèmes de stages dont un réalisé (effectuer des enquêtes nationales, le 30 mars) et 4 autres sur «le traitement des litiges» «assurances», «vente» en niveau 2, administration de «Gestal» et accompagner l'adhérent dans ses réclamations en matière de santé.

Par ailleurs au niveau du CISS, une formation des nouveaux RU s'est déroulée sur 2 jours (16 et 17 février) et une session sur «la commission des usagers» s'est tenue le 17 mars. D'autres sont à prévoir compte tenu des nouvelles dispositions de la «Loi Santé».

**6 - Actions en justice.** Avec le soutien de notre avocat nous poursuivrons nos «constitutions de partie civile» et nos «interventions conjointes». Un certain nombre d'affaires déjà jugées (10) seront particulièrement suivies compte tenu des appels en cours.



Par ailleurs nous demandons à notre huissier d'intervenir dans les dossiers (12) pour lesquels les prévenus ne se sont pas acquittés des sanctions financières dont ils nous sont redevables suite aux jugements intervenus en 2015-2016.

**7 - Conclusion :** Le Président a conclu cette présentation en remerciant les intervenants et en rappelant que si nous voulons mener à bien ces orientations et celles qui vont être définies prochainement au niveau national, il nous faut poursuivre la mobilisation de toutes et tous : adhérents, bénévoles, sympathisants (abonnés) et salariée.

**Vous pouvez compter sur nous et à notre tour nous comptons sur vous pour nous accompagner.**

Par ailleurs il indique qu'une Assemblée générale extraordinaire est à prévoir, d'ici la fin de cette année, pour prendre en compte les évolutions statutaires demandées par la Fédération.

\*\*\*\*\*

La Présidente de séance donne la parole à la salle pour d'éventuelles questions, faute de celles-ci, **le Rapport d'orientations 2017 est mis aux voix et adopté à l'unanimité.**

\*\*\*\*\*

**8 - Questions diverses.** La Présidente de séance demande si les présents ont des questions sur tout autre sujet de consommation.

Une première concerne le compteur électrique communicant LINKY et notamment sur les positions de l'UFC Que Choisir ?



C'est Alain Bazot, président national qui répond en déroulant tout l'historique des combats de l'Association depuis 2008, avec notamment la saisine du Conseil d'Etat contre l'arrêté de déploiement, en vain puisque notre recours a été rejeté. La position de l'UFC Que Choisir est très claire, car juridique.

On ne peut pas inviter les consommateurs à refuser le remplacement du compteur électrique en prenant le risque de se mettre en infraction et de s'exposer à d'éventuelles rétorsions d'alimentation de courant.

Par ailleurs, les études réalisées à ce jour ne démontrent pas que l'installation desdits compteurs est susceptible d'avoir des conséquences sur la santé, avec une nuance pour les personnes électro sensibles mais qui sont déjà perturbées par l'existant.

Quoiqu'il en soit l'UFC Que Choisir suit le déploiement de ce compteur, les résultats des études sanitaires en cours. Elle est prête à réagir à toute information démontrant un quelconque problème.

Enfin Alain Bazot a dénoncé le procès d'intention qui nous est fait disant que

nous soutenons ENEDIS et sommes complices des problèmes rencontrés. C'est complètement faux et si de telles informations continuaient à circuler, elles seraient poursuivies en diffamation !

Autre question : pourquoi les adhérents ne pourraient-ils pas bénéficier de l'abonnement gratuit à la revue QUE CHOISIR ? C'est aussi Alain Bazot qui apporte la réponse démontrant le coût d'une telle mesure, alors qu'il est proposé aujourd'hui lors de la réadhésion un tarif très préférentiel de 9,90 € pour être abonné au site [Ufc.quechoisir.org](http://Ufc.quechoisir.org).

Il précise que sur le site on trouve beaucoup plus facilement les résultats des comparateurs et même d'anciens tests, qu'en allant les rechercher dans les revues papier. Pour illustrer son propos, il indique qu'aujourd'hui on constate une diminution du nombre d'abonnés papier au profit d'abonnés au site.

\*\*\*\*\*

La Présidente de séance remercie Alain Bazot pour ces éclairages et passe la parole à la Présidente de la Commission électorale pour les résultats des élections au Conseil d'Administration précisant que 176 votes ont été décomptés et que suite à ceux-ci les 9 candidats sont élus.

A son tour, Pierre Guille clôt définitivement la séance en remerciant les intervenants, l'assistance et en les invitant toutes et tous à partager un moment de convivialité autour d'un buffet garni.





## Le 22 mars, lors de la Journée mondiale de l'eau, l'association UFC-Que choisir de Côte-d'Or s'est mobilisée au chevet d'un captage...

Après la campagne remarquable sur la «carte interactive» de fin janvier, notre association a sollicité les Maires de Busserotte & Montenaillé et de Bussière pour «rappeler aux consommateurs la richesse naturelle de l'eau du robinet», en allant à leur rencontre autour d'un «bar à eau». À cette occasion, nous leur avons proposé de comparer l'eau du réseau avec celle provenant de sources mise en bouteilles, de parler des caractéristiques de la source Gelin qui alimente les 2 villages et de la chronique annuelle des captages pollués de Côte-d'Or (cf V&S mars 2017).

En présence des habitants des communes, nos adhérents ayant préparé une riche exposition des problèmes qu'ils rencontrent depuis plus de 10 ans.

Les élus ont accepté de nous recevoir en Mairie de Busserotte & Montenaillé mais n'ont pas permis de les rassurer sur une sortie rapide de cette crise sanitaire, malgré les récents arrêtés préfectoraux mettant en demeure les Maires d'apporter des solutions curatives à leur service public de l'eau défaillant.

Nous suivrons ce dossier aussi longtemps que nécessaire, en exigeant, outre des actions temporaires de substitution par

apport d'eau en bouteille, un programme d'investissement de raccordement sur une autre source et en ne se satisfaisant pas de la dérogation attendue pour continuer à distribuer une eau non conforme dans les mois et années à venir.

Plus d'infos : reportage presse sur ces journées.

<https://www.francebleu.fr/infos/climat-environnement/en-cote-d-or-des-communes-sont-toujours-privées-d-eau-potable-en-2017-1490192840>

<https://cotedor.ufcquechoisir.fr/2017/03/14/la-qualite-de-leau-du-robinet-de-votre-commune/>



### UFC Que Choisir de Côte-d'Or

Tél. : 03 80 43 84 56

Adresse Postale : UFC Que Choisir de Côte-d'Or - 2, rue des Corroyeurs - Boîte N14 - 21068 Dijon Cedex

E-mail : [contact@cotedor.ufcquechoisir.fr](mailto:contact@cotedor.ufcquechoisir.fr) - Site : [www.ufcquechoisir-cotedor.org](http://www.ufcquechoisir-cotedor.org)

#### Membres du Bureau :

**Président** : Pierre Guille

**Vice-Présidente** : Odette Mairey

**Trésorière** : Marie-Claire Fournier

**Secrétaire** : Joël Decluy

**Trésorier Adjoint** : Régis Vergnes

**Secrétaire Adjoint** : Richard Courtot

#### Membres du Conseil d'Administration :

Alain Bazot - Michèle Benoit-Lopez - Gérard Clémencin - Richard Courtot - Joël Decluy - Marie-Claire Fournier - Pierre Guille - Jacques Héritier - Gérard Larché - Marcel Louvet - Odette Mairey - Michel Moreau - Jean-Marc Narboni - Régis Vergnes.

**Service Administratif** : Sophie Darmigny

**Directeur de publication** : Pierre Guille

**Crédit photo** : J. Pouette - V. Lautrey, Th. Nougailon

**Imprimeur** : ICO - 17-19, rue des Corroyeurs - 21000 Dijon - Tél. : 03 80 50 92 70



## Pièces détachées et garanties :

**N**os enquêteurs se sont intéressés aux informations pour l'électroménager et les télévisions

L'enquête s'est déroulée du 12 au 26 novembre 2016 dans 865 points de vente sur le territoire national. En Côte-d'Or, 9 magasins spécialisés et 5 grandes surfaces ont été visités. Il s'agissait d'observer la présence et la nature de l'affichage sur les étiquettes des robots de cuisine, réfrigérateurs, lave-vaisselle et télévisions en rayon et d'avoir un entretien avec un vendeur pour des conseils sur ces deux sujets.

Voici un résumé des **RESULTATS NATIONAUX** :

### LES PIÈCES DÉTACHÉES

Si la marque en propose, l'affichage de leur disponibilité est obligatoire depuis mars 2015... mais il n'y a pas de sanction prévue en cas d'absence d'information. Sur le terrain, entre un tiers et la moitié des magasins n'affichent aucune info pour les produits de cette enquête. Cette absence d'information se retrouve dans près des deux tiers des hypermarchés. L'affichage de la mention

«pas de pièces détachées disponibles» souhaité par Que Choisir est relativement rare. Est-ce parce que les fabricants préfèrent la mention «Disponibilité non communiquée», moins péjorative ? Quant à l'utilité de pouvoir disposer de pièces détachées, près de la moitié des vendeurs (plus en GS qu'en magasins spécialisés) n'ont pas d'avis et n'en font pas un argument de vente.

### LA GARANTIE

Le vendeur a l'obligation d'informer à minima le consommateur de l'existence et des modalités d'exercice des garanties légales. 57 % des hypermarchés affichent systématiquement cette info, contre 36 % des magasins spécialisés, mais avec de grandes disparités dans les différents points de vente d'une même enseigne. De plus, un quart d'entre eux ne précise pas le type de garantie (du fabricant, légale ou de l'enseigne et des vices cachés).

Les garanties sont en général de 2 ans, selon les produits elles peuvent être plus longues. Seuls moins de 2 % des magasins ne respectent pas cette loi en affichant des garanties d'1 an.

La souscription d'une extension de garantie, payante, est recommandée par 84 % des vendeurs, ceux des magasins spécialisés étant plus insistants. 5 % la jugent inutile. Leurs principaux arguments : la tranquillité (51 %), le risque de panne (20 %). Globalement, les prestations proposées dans le cadre de l'extension de garantie sont comparables.

Plus de la moitié des vendeurs n'hésitent pas à annoncer que la première panne de leurs produits (TV ou lave-vaisselle de plus de 500 € sélectionnés par nos enquêteurs) arrive le plus souvent pendant la période couverte par l'extension de garantie. 39 % ne se prononcent pas sur l'augmentation de la fréquence des pannes, et 33 % pensent qu'il y en a de plus en plus, mais le recouplement d'infos selon les enseignes montre que les vendeurs ne sont pas réellement au courant de l'évolution des taux de panne.

Lors de l'entretien, les enquêteurs ont eu le sentiment d'être mieux informés dans les magasins spécialisés que dans les GS.

**Le tableau ci-après récapitule les résultats de notre département.**

	Affichage de la disponibilité des pièces détachées					Avis du vendeur sur les pièces détachées			Affichage de la garantie en rayon		Mention de la garantie légale en rayon	Discours du vendeur sur l'extension de garantie	Clarté globale des conseils fournis en magasin	
	Robots de cuisine	Réfrigérateurs	TV	Lave Vaisselle	Appréciation	Avis	Appréciation	Présence d'étiquettes d'infos	Appréciation	Appréciation	Appréciation	Appréciation	Les explications du vendeur Vous ont-elles Semblées claires ?	Appréciation
Géant Casino Fontaine-Les-Dijon	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	□□	Pas de réponse	NR	Jamais	□□	NR	NR	Pas de réponse	NR	
PRO&Cie Mirebeau	¼	¼	¼	¾	□	C'est utile	*	Souvent	**	*	□	Oui, tout à fait	***	
Fnac Dijon	Aucun	Pas de réponse	Tous	Pas de réponse	*	C'est indispensable	***	Toujours	***	*	**	Oui tout à fait	***	
Boulangier Toison d'Or	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	□□	Ne s'est pas prononcé	□	Jamais	□□	NR	NR	Oui, plutôt	**	
BUT Beaune	Tous	Tous	Tous	Tous	***	C'est utile	*	Toujours	***	□□	□	Oui, plutôt	**	
Conforama Quetiigny	Aucun	¼	¼	¼	□□	ne s'est pas prononcé	□	Jamais	□□	NR	NR	Non, plutôt pas	□	
Géant Casino Chenôve	Aucun	Aucun	¼	Aucun	□□	Pas trouvé de vendeurs	NR	Souvent	**	***	***	Non, pas du tout	□□	
But Marsannay-la-Côte	¼	½	½	¾	*	C'est utile	*	Souvent	**	***	□	Oui plutôt	**	
Darty Quetiigny	¼	¼	¼	Tous	**	C'est utile	*	Jamais	□□	NR	□	Oui plutôt	**	
Boulangier Quetiigny	¼	Tous	¼	¼	*	Ne s'est pas prononcé	□	Souvent	**	□□	□	Oui plutôt	**	
Cora Perrigny-les-Dijon	½	¼	¼	Tous	**	Ne s'est pas prononcé	□	Souvent	**	*	□	Oui plutôt	**	
Carrefour Quetiigny	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	□□	Ne s'est pas prononcé	□	Jamais	□□	NR	□	Non, plutôt pas	□	
Carrefour Toison d'Or	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	□□	Pas nécessaire	□□	Toujours	***	*	**	Oui, tout à fait	***	
Darty Toison d'Or	¼	¼	¼	¼	*	Ne s'est pas prononcé	□	Parfois	□	*	□	Oui plutôt	**	

Un grand merci aux 14 enquêteurs bénévoles qui ont répondu présents pour cette enquête

Source UFC Que Choisir Paris - Observatoire de la consommation

M. Benoît-Lopez

**E**n Mars dernier je vous indiquais notre préoccupation face à l'arrivée de l'association CLCV pour les parties civiles. Aujourd'hui nous savons que l'association «Familles rurales» vient aussi d'obtenir la possibilité d'ester en justice ! De plus comme je le soulignais les jugements intervenus sont souvent frappés d'appel ce qui nous oblige à faire un appel incident.

Néanmoins certains jugements sont intervenus à l'encontre des prévenus déjà signalés comme :

- Affaire UFC Que Choisir de Côte-d'Or/ France Télécom-FREE, pour laquelle la Cour d'Appel en date du 9 mars a condamné les deux sociétés à nous verser à titre de dommages et intérêts 1 500 € et 2 000 € au titre des frais irrépétibles (article 700).
- Affaire Hamid ACHCHAQ, pour mémoire importation en contrebande de marchandises prohibées, détention et vente de substances médicamenteuses falsifiées, exercice illégal de la pharmacie et blanchiment.... Le prévenu a posé une question prioritaire de constitutionnalité qui a été déclarée irrecevable par la Cour de Cassation en date du 28 mars 2017. Aussi le dossier doit suivre la procédure intentée au départ. Nous sommes dans l'attente d'un premier jugement en délibéré le 11 juillet.
- Affaire BOTIN et BIANCO, je rappelle que l'audience correctionnelle a duré 2 jours les 3 et 4 novembre 2016 et que les infractions ayant été retenues, nous avons obtenu, par jugement en date du 20 février 2017, 5 000 € de DI et 1 000 € d'article 475-1, c'était sans connaître les intentions de M. BOTIN qui a fait opposition et de ses associés qui eux ont fait appel... Par contre, l'opposition a été rejetée et le jugement intervenu le 29 mai dernier a déclaré M. BOTIN coupable des faits qui lui étaient reprochés, le condamnant à 12 mois d'emprisonnement avec sursis et mise à l'épreuve pendant 3 ans sans compter une amende de 5 000 €. Notre association s'est vue accorder 5 000 € de DI et 1 000 € au titre de l'article 475-1 mais appel en cours.



- Affaire SARL FRANCE HABITAT 21 et M. BEKKAOUI, notamment prévenus : de remise d'un contrat non conforme lors d'un démarchage à domicile, de pratique commerciale agressive, de tromperie sur la nature, la qualité ou l'origine d'une prestation de service. Par jugement du 20 février, le TGI de Dijon a condamné la SARL FRANCE HABITAT 21 au paiement d'une amende de 5 000 € dont 2 000 avec sursis, la confiscation des sommes saisies (produit de l'infraction à hauteur de 28 964 €). M. BEKKAOUI a été condamné au paiement d'une amende de 3 000 € avec sursis. Condamnés solidairement à régler à notre association, la somme de 1 000 € outre celle de 800 € sur le fondement de l'article 475-1 du Code de procédure pénale, les prévenus ont fait appel et notre association aussi.
- Affaire SARL LOGIS ECO CONSEIL et deux gérants MM. POUSSET et DE MATOS GONCALVES prévenus pour des infractions similaires ont été condamnés le 20 février 2017, pour la SARL à payer une amende de 10 000 euros ainsi que la confiscation de la somme de 67371,08 euros (produit direct des infractions). M. POUSSET a été condamné à un emprisonnement de trois mois avec sursis et au paiement d'une amende de 3 000 €. M. DE MATOS GONCALVES a été condamné à une peine d'emprisonnement de trois mois avec sursis et 3 000 € d'amende. Les

trois prévenus ont été condamnés solidairement à régler à l'UFC QUE CHOISIR la somme de 2 000 € à titre de préjudice moral outre 800 € au titre de l'article 475-1 du code de procédure pénale.

- Affaire BALLORIN, importation de médicaments à usage humain, en l'espèce 11100 capsules contenant le principe actif du Viagra, l'audience s'est déroulée le 2 juin et a conclu à la condamnation du prévenu (4 mois de prison avec sursis) et au versement de 500 € DI et 400 € article 700.

P. GUILLE





## Plan Régional Santé Environnement 3 adopté... et la suite ?

**S**uite à l'adoption par le gouvernement en novembre 2014 du troisième **Plan national santé environnement (PNSE3)**, «proposant une nouvelle approche de la santé environnementale, à la fois plus forte, plus positive et plus ancrée sur les territoires...», la stratégie du nouveau PRSE 2017-2021 (le numéro 3) a été adoptée par le groupe régional le 28 avril dernier. Les fiches-actions seront mises en œuvre dès la mi-2017.

**Les axes d'actions** retenus pour une période de cinq ans sont, dans l'ordre de priorité :

- 1 - L'eau dans son environnement et au robinet.
- 2 - Habitats et environnement intérieur.
- 3 - Qualité de l'air extérieur et santé.
- 4 - Cadres de vie et urbanisme favorables à la santé.
- 5 - Dynamiques territoriales et synergies d'acteurs.

D'autre part, **le Projet régional santé 2018-2027** a défini comme première orientation régionale «Faire le choix de la prévention et agir tôt et fortement sur tout ce qui a une influence sur notre santé». Elle précise : «...la prévention collective et universelle (éducation pour la santé, marketing social en santé)... doit cibler les principaux facteurs de risque, notamment environnementaux».

La prévention est également au cœur des **orientations 2017-2022** adoptées par l'assemblée générale du mouvement UFC-Que choisir, qui a souligné le succès populaire des récentes campagnes politiques «eau» et «substances indésirables» et l'organisation de rencontres thématiques avec les consommateurs sur des sujets d'actualité mobilisateurs, comme l'impact de sa consommation sur sa santé, notamment dans le domaine alimentaire, et sur l'environnement (déchets).

C'est aussi notre feuille de route. Les bénévoles engagés dans notre association sur les politiques d'environnement et de santé trouvent dans ces nouvelles stratégies une motivation renouvelée et une mallette de fiches-actions pour mener nos combats collectifs de défense des usagers consommateurs et riverains d'établissements ou de pratiques présentant des risques pour la santé de nos concitoyens.

Dès leur entrée en application, les actions du PRSE 3 seront consultables sur les sites internet de l'Agence régionale de santé et de l'association ou sur demande par courriel : ([contact@cotedor.ufcquechoisir.fr](mailto:contact@cotedor.ufcquechoisir.fr)).

Une présentation détaillée sera faite dans le bulletin Voir & Savoir de septembre.

G. CLEMENCIN



## Politique agricole commune après 2020 : ce que nous exigeons

La fédération UFC Que choisir a participé à la consultation publique (achevée le 2 mai 2017) de la commission européenne sur la future PAC.

La politique agricole commune de l'UE (PAC) a été mise en place au début des années 60 et, depuis, l'Union Européenne a souscrit à de nouveaux engagements internationaux, sur le changement climatique (COP 21) et sur les objectifs de développement durable des Nations unies (ODD).

Pouvant donc en attendre un verdissement accru, ces objectifs ont inspiré notre fédération...

**La PAC aboutit à faire deux types de perdants : une majorité d'agriculteurs et l'ensemble des consommateurs.**

La quasi-totalité de la population est tenue éloignée des enjeux de ce qui est malgré tout la politique européenne la plus coûteuse. Le consommateur paie ainsi pour un dispositif dont il n'entend que critique de la part des agriculteurs eux-mêmes et dont il n'a aucun moyen de juger l'efficacité et l'adéquation à ses propres besoins.

Dans le domaine environnemental, pas moins de 19 règlements et directives ont été dénombrés et pas d'objectifs précis d'amélioration environnementale, ni de suivi : La Commission n'a défini aucun indicateur précis de la performance environnementale.

Les alternatives à l'agriculture conventionnelle sont trop nombreuses pour être lisibles par le consommateur : agriculture intégrée, agriculture raisonnée, biodynamie, agriculture bleu blanc cœur, agro-écologie, agriculture biologique... Seule cette dernière dispose d'une définition et d'une notoriété réelles. Les labellisations dites de qualité sont le plus souvent muettes sur la qualité réelle (sanitaire ou organoleptique) des produits. Les règles de qualité que nous imposons à nos propres agriculteurs ne donnent pas lieu à une rigueur équivalente pour les produits

d'importation (la caricature étant l'agriculture biologique).

**La PAC a donc largement échoué** à empêcher la détérioration de la qualité du milieu naturel par l'agriculture, à promouvoir des produits alimentaires garantissant un niveau minimal de sécurité pour le consommateur, à préserver la population contre des produits chimiques dont la nocivité ne fait plus guère de doute, à lutter contre le gaspillage alimentaire et à s'inscrire dans une adaptation au changement climatique.

**Synthèse de la position UFC-Que choisir sur la future PAC.**

Dans un contexte de changement climatique, et alors que s'accroissent les dommages environnementaux d'une agriculture intensive encouragée par la Politique Agricole Commune (PAC), l'UFC-Que choisir appelle à une modification en profondeur des mécanismes et des objectifs **d'une politique agricole européenne ambitieuse, à condition que :**

- elle réponde effectivement aux objectifs **de sécurité sanitaire et de qualité des produits**
- elle garantisse le maintien d'une **agriculture gestionnaire du territoire et pivot de l'économie rurale** (ce qui passe par le maintien d'un réseau d'exploitations à taille humaine qui maille le territoire)
- elle réponde aux nouveaux **défis de la transition écologique**, amène à l'amélioration de la qualité de l'agrosystème et au développement de la bio-économie
- elle puisse être **comprise, donc contrôlée** par les citoyens de l'Union.

Pour la mise en œuvre, l'UFC-Que choisir propose un certain nombre de **principes et dispositions :**

- **Renforcement des normes** permettant d'obtenir les aides de la PAC et **modulation forte de ces aides en fonction du respect des objectifs définis** (qui



doivent permettre d'améliorer la situation actuelle et pas se contenter d'éviter une dégradation trop forte), avec **fixation d'un objectif de résultats** plutôt que de moyens ;

- Réintroduction des politiques de qualité dans la PAC afin de renforcer **la cohérence entre l'image affichée pour ces produits et la réalité des pratiques agronomiques** ;
- Garantie d'une **cohérence effective entre les contraintes exigées des produits européens** (sous signe de qualité mais pas uniquement) **et celles des produits importés** (application de manière rigoureuse de la règle de la conformité) ;
- Soutien renforcé (en particulier dans la durée) **au développement de l'agriculture biologique** afin que ce type de production soit en mesure de satisfaire la plus grande partie de la demande européenne ;
- Encouragement des collectivités locales à contractualiser avec les agriculteurs de leur secteur afin de rémunérer une **gestion adaptée du territoire** (eau) et la fourniture **de produits locaux de qualité** ;

Enfin, rappelons que l'UFC-Que choisir est favorable dans son principe au développement d'une saine concurrence, à l'avantage du consommateur final, tout en garantissant une juste rémunération du producteur.

G. CLEMENCIN



# Infos diverses

## En mai, les crevettes grises s'envolent !

Celles de la marque hollandaise HEI-PLOEG vendues par le magasin Leclerc de Dijon rue de Cracovie début mai (le 5) à 3,99 € la barquette de 100 grammes cuites et décortiquées, puis affichée deux semaines plus tard (le 18) à 6,95 €.

Cette envolée de 74,2 % méritait bien que la consommatrice interroge le magasin.

Très réactive, la responsable qualité lui demande ses coordonnées téléphoniques

pour la rassurer dans la foulée : « Il arrive qu'il y ait des erreurs, mais vous savez les produits de la mer ont beaucoup augmenté ! »

Et de proposer le remboursement modique d'une partie de l'écart soit un euro.

La barquette reste donc au prix de 5,95 € donc avec une hausse « réduite » à 49,1 % tout de même.

La question est donc remontée au service de la concurrence pour nous expliquer pour-



quoi des crevettes hollandaises pêchées dans la Mer du Nord s'envolent en mai !

Comme le dit la pub « vérifiez qui est le moins cher près de chez vous... » a priori ce n'est pas chez Leclerc.

G. CLEMENCIN

## Réduire les pesticides au jardin... en consultant le B.S.V.

Les pesticides sont interdits dans les espaces verts et trottoirs des communes depuis ce 1<sup>er</sup> janvier et l'interdiction s'appliquera à tous les jardiniers en 2019 !

Alors pensons dès à présent à observer les maladies et parasites (les bio-agresseurs) du potager et à utiliser toutes les alternatives du jardinage écologique, dont la protection des insectes auxiliaires.

Premier acte : j'observe et je me renseigne sur les risques réels d'infestation... en consultant le B.S.V. : le **bulletin de santé du végétal** édité par la chambre régionale d'agriculture de BFC.

Il existe des éditions spéciales JEVI (jardins, espaces verts et infrastructures), Légumes, Floriculture, dont la fréquence de parution s'accélère pendant la période végétative (chaque quinzaine).

Un geste utile avant de se précipiter au rayon pesticides des jardinerie et sur son pulvérisateur !

Le numéro du 4 mai JEVI traite de la pyrale du buis et résume les risques par « ravageur » dans un tableau.

Les BSV sont téléchargeables sur le site de la chambre régionale :



<http://www.bourgogne.chambagri.fr/bsv-a-telecharger/bsv-parcs-jardins.html>

G. CLEMENCIN

## Remerciements

M<sup>me</sup> C. F.

Je tenais à vous remercier et vous informer que grâce à votre intervention le problème que nous avions avec une Agence de voyages et la société de transport aérien a enfin été résolu.

Votre lettre du 8 mars dernier a enfin fait bouger la société s'occupant de l'indemnisation proposée, suite au retard du vol de retour de la croisière « fjords de Norvège et du Cap Nord ».

Notre dossier était resté en suspend malgré mes relances. Il manquait une

signature que je ne pouvais pas envoyer par mail, mais ils avaient oublié de le préciser.

Le remboursement est arrivé sur le compte de mon mari ce lundi, donc tout est résolu. Merci à vous.



**Attention l'accès à notre ancien site internet n'est plus accessible.  
Rappel de la nouvelle adresse du site : <https://cotedor.ufcquechoisir.fr>**

## NOS PERMANENCES\*

**DIJON** - 2, rue des Corroyeurs - Boîte N 14 - 21068 Dijon Cedex - Tél. 03 80 43 84 56.

**Accueil secrétariat : du lundi au jeudi 9 h - 12 h et 14 h - 17 h.**

**Le vendredi 9 h - 12 h et 14 h - 16 h 30.**

**Le samedi 10 h - 13 h.**

**Permanences litigés :**

**Elles sont tenues selon les domaines de 9 h à 12 h du mardi au vendredi matin inclus, le samedi de 10 h à 12 h 30, le lundi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h 30.**

**Les mercredi et jeudi de 14 h à 17 h.**

**LUNDI après-midi :** Divers sauf domaines spécialisés + accès internet et téléphonie + construction et aménagement immobiliers.

**MARDI matin :** Internet + divers.

**MERCREDI matin :** Garanties + assurances.

**MERCREDI après-midi :** Banques - crédits - placements - internet + téléphonie + énergies + assurances + construction et aménagement immobiliers.

**JEUDI après-midi :** Logement - copropriété + professions juridiques + banques + impôts.

**VENDREDI matin :** Divers + internet.

**SAMEDI :** Divers - Automobiles.

**\* AUXONNE (attention : 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> lundi du mois)** de 16 h à 18 h 30 - Bâtiment des Halles, salle n° 2.

**\* Permanences :** fermée en août.

**BEAUNE** - le samedi de 9 h à 12 h - Espace Bretonnière - 1, rue des Vignes derrière les Vérotes.

**\*\* MONTBARD** - les 2 premiers mercredis du mois de 9 h à 12 h - Centre Social Romain Rolland.

**\*\* SEMUR-EN-AUXOIS** - le 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> mercredis du mois de 9 h à 12 h - Espace socio-culturel avenue du mail.

**\*\* Permanences :** fermée en juillet et août.

Les dossiers relatifs à des problèmes de santé ou d'environnement sont suivis par courrier et si nécessaire sur rendez-vous.

**\*Les horaires étant à certaines périodes susceptibles de modification n'hésitez pas à téléphoner avant de vous déplacer.**

*Pensez à renouveler  
votre adhésion.*

*Vérifiez la date limite  
de validation sur l'étiquette.*

### VOIR & SAVOIR

UFC - QUE CHOISIR de Côte-d'Or  
2, rue des Corroyeurs - Boîte N14 - 21068 DIJON cedex  
contact@cotedor.ufcquechoisir.fr

Dispensé du timbrage  
Distribué par la Poste  
Déposé le 30-06-17

**P**

## BULLETIN D'ADHÉSION

2, rue des Corroyeurs - Boîte N14 - 21068 DIJON Cedex - Tél. 03 80 43 84 56

Je souhaite : adhérer  - ré-adhérer

- ADHESION (cotisation annuelle avec abonnement à "Voir et Savoir") : ..... 36,00 €
- RÉ-ADHESION (cotisation annuelle avec abonnement à "Voir et Savoir") : ..... 32,00 €
- COTISATION ANNUELLE DE SOUTIEN (avec abonnement à "Voir et Savoir") au delà de ..... 36,00 €
- ABONNEMENT VOIR ET SAVOIR sans envoi postal (1 an 4 numéros) ..... 6,00 €
- ADHÉSION (simple sans abonnement) ..... 30,00 €
- RÉ-ADHÉSION (simple sans abonnement) ..... 26,00 €
- En cas de litige frais de participation ..... 9,00 €

Nom ..... Prénom .....

Profession ..... Tél. ....

Adresse .....

E-mail .....

**Pour tout don (hors cotisation), nous vous enverrons un reçu fiscal correspondant au montant de la donation pour être joint à votre déclaration annuelle de revenus (art. 87 de la loi 81-1660 du 30-12-1981). Ce reçu ouvre droit, pour les particuliers, à une réduction d'impôt de 66 % du montant du don dans la limite de 20 % du revenu imposable.**